

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Versailles, le 13/12/2016

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Division de l'Administration des
Personnels ATSS & ITRF
DAPAOS

N° 2016-DAPAOS-028

Objet : Changement d'académie pour les personnels à gestion déconcentrée : ADJENES, Infirmiers, Assistants de service social et ATRF - Rentrée scolaire 2017.

Réf. : Note de service ministérielle n° 2016-169 du 21/11/2016 relative à la carrière des personnels IATSS -2017 parue au B.O. spécial n° 7 du 24/11/2016.

Affaire suivie par :

Cellule de gestion collective : ①

- Sylvaine EDMOND : 01.30.83.49.42
- Angéline JANNUTSCH : 01.30.83.42.36
- Jean-Marc LEONARD : 01.30.83.49.88
- Justine MORCHOISNE : 01.30.83.42.84

Fax : 01.30.83.46.91

Diffusion :

Pour attribution : A Pour information : I

A	Canopé (CRDP)	A	ESPE
A	CD-CS-CT-CM	A	Gds étab. Sup.
A	Chefs Div.	A	INSHEA
A	CIEP	A	Inspections
A	CIO	A	IUT
A	CNED	A	LG
A	COLLEGES	A	LP
A	CREPS	A	LPO
A	CROUS	A	LT-LGP
A	DDCS	A	LYCEES
I	DRONISEP	A	MELH
A	DSDEN	A	SIEC
A	EREA	A	Universités
A	ERPD	I	Représentants des personnels

Autre :

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié
 Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Total 2 p.

En complément de la note de service ministérielle citée en référence, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les modalités d'organisation, pour la rentrée 2017, du mouvement inter-académique des agents des corps suivants :

- Adjointes administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJENES) ;
- Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES) ;
- Assistants de service social des administrations de l'Etat (ASSAE) ;
- Adjointes techniques de recherche et de formation (ATRF).

I – Phase de pré-inscription au mouvement :

Les agents souhaitant muter dans une autre académie doivent obligatoirement se pré-inscrire dans leur académie d'origine, afin de pouvoir participer au mouvement intra-académique de l'académie sollicitée, dans les conditions de procédure et de délais fixées par celle-ci.

Le nombre de vœux est limité à trois académies.

Les agents de l'académie de Versailles devront se connecter, munis de leur NUMEN (login) et date de naissance (mot de passe), à l'adresse suivante :

<https://amia.phm.education.gouv.fr>

Ce service sera ouvert du **5 janvier au 2 février 2017 inclus** (calendrier national).

Après cette date, aucune pré-inscription ne pourra plus être prise en compte.

.../...



2/2

II – Phase de confirmation des vœux :

Il appartiendra aux agents sollicitant une mutation de :

- contacter les Rectorats des académies souhaitées afin de connaître le calendrier du mouvement intra-académique,
- consulter les postes vacants et formuler des vœux.

La confirmation de mutation devra être éditée par l'agent, selon le calendrier du mouvement intra-académique de l'académie souhaitée ; une fois complétée, elle devra par la suite être transmise par la voie hiérarchique, dûment accompagnée de toutes les pièces justificatives, au :

**Rectorat de Versailles
DAPAOS - Cellule de gestion collective**

pour avis, avant transmission au Rectorat de l'académie sollicitée.

La circulaire relative au mouvement intra-académique de Versailles 2017 vous sera communiquée début mars 2017.

Les agents souhaitant uniquement participer aux opérations de mobilité interne de l'académie de Versailles (mouvement intra-académique) ne se préinscriront pas.

Je vous rappelle que seuls les agents titulaires peuvent participer aux opérations de mobilité, qu'une demande de mutation engage la responsabilité de son auteur pour les postes demandés et que l'agent, quel qu'en soit le rang, ne peut donc, sauf cas de force majeure, renoncer à être affecté sur un poste demandé.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les personnels de la Cellule de gestion collective du Rectorat de Versailles.

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion de cette note auprès des personnels concernés de votre structure.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,
Directeur des Ressources Humaines,

Régis HAULET.